



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL – LIGUE GRAND EST DE FOOTBALL

## DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE DE FOOTBALL

### COMMISSION DES ARBITRES D54F.

Villers les Nancy, le 25 novembre 2024

#### **SANCTIONS ADMINISTRATIVES AUX ARBITRES EN APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA 54**

**Extrait du PV de la réunion de la CDA du mardi 19 novembre 2024**

#### **NOTIFICATION :**

**Monsieur M. J., licence n° 1515621125, club n° 519871, ENT. S. HEILLECOURT**

#### **Faute de comportement**

- Considérant les propos tenus par Monsieur M. J. lors d'échanges par mails en date du 21 septembre 2024 avec le responsable de la section "DESIGNATION" de la CDA,

***Le Bureau de la CDA prononce un avertissement, 1<sup>ère</sup> infraction à l'article 2.4.1 §2 du RI.***

#### **PROCEDURE D'APPEL :**

*Les présentes décisions de la Commission Départementale d'Arbitrage de Meurthe & Moselle sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues dans l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.*

Le Secrétaire :

Alain SEELEUTHNER

Le Président :

Bernard MICHEL